



PROGRAMME
D'ABANDON DU
TABAC DE L'Î.-P.-É.



MIEUX VIVRE
ensemble, nous le pouvons



APERÇU DU PROGRAMME

Le Programme d'abandon du tabac (PAT) de l'Î.-P.-É. aide les Insulaires qui désirent cesser de fumer ou d'utiliser d'autres produits du tabac en couvrant 100 % du coût des produits de remplacement de la nicotine ou PRN (p. ex. timbres, gomme, pastilles ou inhalateur) et certains médicaments sur ordonnance conçus pour l'abandon du tabac.

Remarque : Dans le présent dépliant, on fait référence au tabac commercial et non au tabac de cérémonie.

VOS OPTIONS

Les Insulaires admissibles peuvent recevoir un traitement complet (de 6 à 18 semaines consécutives), une fois par année, selon l'une ou l'autre des deux options de traitement suivantes :



Option 1: Produits de remplacement de la nicotine ou PRN (timbres, gomme, pastilles ou inhalateur)



Option 2: Médicaments sur ordonnance conçus pour l'abandon du tabac [bupropion (nom de marque : Zyban^{MD}) ou varénicline (nom de marque : Champix^{MD})]



Le Programme d'abandon du tabac (PAT) de l'Î.-P.-É. couvre les produits énumérés à l'Annexe B. Une fois par année, les Insulaires admissibles peuvent recevoir un traitement continu (de 6 à 18 semaines consécutives) consistant en un PRN ou médicament conçu pour l'abandon du tabac approuvé.

PAR OÙ DOIS-JE COMMENCER?

- 1) Prenez rendez-vous à votre bureau local du réseau de soins primaires (voir l'**Annexe A**) pour discuter de votre degré de préparation à cesser de fumer, de vapoter ou de consommer d'autres produits du tabac, et des mesures de soutien qui vous sont offertes.
- 2) Lors de votre rendez-vous, un fournisseur du PAT passera en revue le formulaire d'admission au Programme. Ce document comprend des questions pour déterminer votre volonté d'abandonner le tabac. Il comprend aussi un plan d'action pour l'abandon du tabac qui décrit le traitement recommandé pour vous aider.
- 3) Selon vos antécédents médicaux et vos efforts précédents en vue d'abandonner le tabac, le fournisseur pourrait vous suggérer d'essayer un PRN ou un médicament sur ordonnance conçu pour l'abandon du tabac.*
- 4) Le fournisseur examinera avec vous les lignes directrices du PAT et remplira le formulaire d'admission.
- 5) Vous passerez à votre pharmacie pour obtenir le produit choisi.**

**REMARQUE : Prenez rendez-vous avec votre fournisseur de soins primaires (p. ex. médecin de famille ou infirmière praticienne ou infirmier praticien) pour obtenir une ordonnance pour ce médicament. Si vous n'avez pas de fournisseur de soins primaires, discutez de vos options pour obtenir une ordonnance avec le fournisseur du PAT.*

***REMARQUE : La couverture du PAT entre en vigueur seulement une fois que vous aurez épuisé toute couverture d'assurance maladie privée pour les médicaments délivrés sur ordonnance.*

POUR LES DEUX OPTIONS DE TRAITEMENT (PRN ET MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE) :

La première fois que vous demanderez votre médicament sur ordonnance ou votre PRN à la pharmacie, on vous en donnera pour 14 jours. Un peu avant la fin de la deuxième semaine de traitement, vous devez retourner à la pharmacie pour y consulter la pharmacienne ou le pharmacien; vous recevrez alors le renouvellement suivant (pour 28 jours). Par la suite, vous recevrez un autre approvisionnement pour 28 jours, puis pour 14 jours afin de terminer votre traitement.

SI VOUS AVEZ TENTÉ D'ABANDONNER LE TABAC, MAIS QUE VOUS AVEZ RECOMMENCÉ À EN CONSOMMER

Cela prend souvent plus d'une tentative pour parvenir à abandonner le tabac. Voilà pourquoi vous pouvez participer au PAT plus d'une fois. Toutefois, vous pouvez seulement y participer une fois par année.

Le PAT couvre un traitement unique continu de PRN ou de médicament sur ordonnance. Si le PAT a déjà couvert un traitement pour vous cette année (p. ex. si vous avez utilisé un PRN quelques semaines, puis avez recommencé à consommer du tabac), vous serez admissible à une couverture additionnelle seulement lorsqu'au moins un an se sera écoulé depuis votre inscription au Programme.

Si vous recommencez à consommer du tabac la même année où vous avez terminé votre traitement, vous devez attendre l'année suivante pour vous inscrire au PAT de nouveau. Toutefois, on vous invite à demander du soutien pour vous préparer à votre prochaine tentative d'abandon du tabac : cela augmentera vos chances de réussite.

Pour plus de précisions concernant le PAT, consultez l'**Annexe A : Foire aux questions**.

SOUTIEN CONTINU

On sait qu'utiliser une combinaison de médicament ou PRN et de counseling aide plus les gens à abandonner le tabac que d'utiliser l'un ou l'autre de ces moyens seulement.

Si vous voulez recevoir du counseling pour vous aider à abandonner le tabac, vous pouvez prendre un rendez-vous de suivi avec votre fournisseur du réseau de soins primaires. Vous avez accès à d'autres services et mesures de soutien à l'abandon du tabac gratuitement grâce à la Télassistance pour fumeurs, que vous pouvez joindre aux coordonnées suivantes :

Télassistance pour fumeurs

Téléphonez sans frais à ce service pour discuter avec une accompagnatrice ou un accompagnateur en abandon du tabac:

1-877-513-5333

teleassistancedepourfumeurs.ca

ANNEXE A

Foire aux questions

QUEL EST MON RÉSEAU DE SOINS PRIMAIRES?

Il existe cinq réseaux de soins primaires, et leurs bureaux sont répartis partout à l'Île-du-Prince-Édouard. Chaque réseau est constitué d'une équipe de fournisseurs de soins de santé (p. ex. médecins de famille, infirmières praticiennes et infirmiers praticiens, infirmières et infirmiers, éducatrices et éducateurs spécialisés en diabète). Même si vous n'avez pas de médecin de famille ou si votre médecin de famille ne fait pas partie d'un réseau, vous pouvez malgré tout obtenir de l'aide à ces bureaux.

POURQUOI DOIS-JE CONSULTER UN FOURNISSEUR DE SOINS PRIMAIRES POUR AVOIR ACCÈS AUX PRN?

Pour vous inscrire et pour que votre produit de remplacement de la nicotine (PRN) ou médicament conçu pour l'abandon du tabac soit couvert par le Programme d'abandon du tabac (PAT) de l'Î.-P.-É., vous devez prendre rendez-vous avec un fournisseur de soins primaires.

Les PRN sont disponibles en vente libre à la pharmacie. Cependant, il est préférable de discuter avec un fournisseur de soins de santé avant d'utiliser ces produits, particulièrement si vous prenez des médicaments ou avez d'autres problèmes de santé (comme le diabète, l'hypertension ou des troubles respiratoires).

COMMENT OBTENIR MON PRN?

Rendez-vous dans votre pharmacie.

ET SI JE NE PEUX PAS ME RENDRE À UNE PHARMACIE POUR ME PROCURER MON PRN?

Si votre pharmacie ne fournit pas de services de livraison, vous pouvez téléphoner à une autre pharmacie qui offre de tels services.

QUELLE EST LA COUVERTURE OFFERTE CHAQUE ANNÉE?

Un traitement complet est couvert (de 6 à 18 semaines consécutives), à savoir un produit de remplacement de la nicotine (PRN) ou un médicament sur ordonnance chaque année (à partir de la date d'inscription au Programme d'abandon du tabac [PAT] de l'Î.-P.-É.). Vous devez obtenir tous vos renouvellements de PRN ou de médicament sur ordonnance avant la fin de votre période de couverture de 6 à 18 semaines.

Réseau de soins primaires de Prince-Ouest

Centre de santé de Tyne Valley
(902) 831-5800
6905 Rte 12,
Tyne Valley, Î.-P.-É C0B 2C0

Centre de santé d'O'Leary
(902) 859-3929
14, promenade MacKinnon,
O'Leary, Î.-P.-É C0B 1V0

Services de santé d'Alberton
(902) 853-0403
Hôpital Western, 148, rue Poplar,
Alberton, Î.-P.-É C0B 1B0

Des services d'approche sont également offerts au Centre médical de Tignish et au Centre de santé de Lennox Island.

Réseau de soins primaires de Queens-Est

Polyclinique (902) 620-3260
199, rue Grafton,
Charlottetown, Î.-P.-É C1A 1L2

Des services d'approche sont également offerts au Boardwalk Professional Centre, au Collège Holland et à la clinique sans rendez-vous de Morell.

Réseau de soins primaires de Prince-Est

Centre de santé de Kensington
(902) 836-0180
55, rue Victoria,
Kensington, Î.-P.-É C0B 1M0

Centre de santé Harbourside
(902) 432-2600
243, promenade Heather Moysie,
Summerside, Î.-P.-É C1N 5R1

Centre de santé Évangéline
(902) 854-7259
48, chemin Mill,
Wellington, Î.-P.-É C0B 2E0

Des services d'approche sont également offerts au Centre médical de Summerside.

Réseau de soins primaires de Kings

Centre de santé de Kings-Est
(902) 687-7033
7, rue Green, Souris, Î.-P.-É C0A 2B0

Centre de santé de Montague (902) 838-0830
407, avenue MacIntyre,
Montague, Î.-P.-É C0A 1R0

Réseau de soins primaires de Queens-Ouest

Centre de santé Four Neighborhoods
(902) 569-7772
152, chemin St. Peter's,
Charlottetown, Î.-P.-É C1A 5P8

Centre médical de Cornwall
(902) 566-2117
401, route Transcanadienne,
Cornwall, Î.-P.-É C0A 1N0

Centre de santé de Queens-Centre
(902) 621-3050
4276, chemin Hopedale,
Hunter River, Î.-P.-É C0A 1N0

Centre de santé Gulf Shore
(902) 963-7835
7379, chemin Cavendish - Rte. 6,
North Rustico, Î.-P.-É C0A 1X0

Des services d'approche sont également offerts au Centre médical de Sherwood, au Centre médical de Parkdale, ainsi qu'à Cornwall et à Crapaud.

COMBIEN DE PRODUITS PUIS-JE OBTENIR À LA FOIS?

Les produits sont remis selon le calendrier du Programme d'abandon du tabac (PAT) de l'Î.-P.-É. La première fois que vous demanderez votre médicament sur ordonnance ou produit de remplacement de la nicotine (PRN) à la pharmacie, on vous en donnera pour 14 jours. Un peu avant la fin de la deuxième semaine de traitement, vous devez retourner à la pharmacie pour y consulter la pharmacienne ou le pharmacien; vous recevrez alors le renouvellement suivant (pour 28 jours). Par la suite, vous recevrez un autre approvisionnement pour 28 jours, puis pour 14 jours afin de terminer votre traitement.

J'AI CESSÉ DE PRENDRE MON MÉDICAMENT OU PRN PENDANT MON TRAITEMENT. PUIS-JE RECOMMENCER PLUS TARD?

Au moment d'obtenir votre premier approvisionnement en produit de remplacement de la nicotine (PRN) ou en médicament sur ordonnance, votre période de couverture commence. Vous devez vous procurer tous vos renouvellements avant la fin de vos semaines d'admissibilité. Une fois votre période de couverture terminée, votre PRN ou médicament ne sera pas couvert avant l'année suivante.

À PARTIR DE QUAND COMMENCENT MES SEMAINES DE TRAITEMENT?

Le traitement commence le jour de votre inscription au Programme d'abandon du tabac (PAT) de l'Î.-P.-É.

COMMENT RENOUVELER MON MÉDICAMENT SUR ORDONNANCE?

Si votre fournisseur de soins primaires vous a donné une ordonnance pour les 12 semaines au complet, rendez-vous à votre pharmacie pour les renouvellements.



PUIS-JE COMMENCER LE TRAITEMENT, ARRÊTER QUELQUES MOIS ET RECOMMENCER?

Non. Des recherches montrent que les gens sont plus susceptibles d'abandonner le tabac s'ils suivent le traitement sans interruption. Voilà pourquoi le Programme d'abandon du tabac (PAT) de l'Î.-P.-É. ne couvre qu'un traitement unique continu (de 6 à 18 semaines consécutives). On recommande aux Insulaires de terminer toutes les semaines de traitement pour améliorer leurs chances de réussite.

DOIS-JE RETOURNER À LA MÊME PHARMACIE POUR MES RENOUVELLEMENTS DE MÉDICAMENT SUR ORDONNANCE OU PRN?

Il est préférable d'aller à la même pharmacie pour les renouvellements au cours de votre tentative d'abandon du tabac. Il a été montré qu'un suivi régulier et des relations continues avec des fournisseurs de soins de santé, y compris des pharmaciennes et pharmaciens, aident les gens à abandonner le tabac pour de bon. Toutefois, au besoin, vous pouvez obtenir vos renouvellements de médicament sur ordonnance ou produit de remplacement de la nicotine (PRN) à n'importe quelle pharmacie de l'Île-du-Prince-Édouard.

J'AI EU UNE RÉACTION À MON MÉDICAMENT OU PRN. QUE DOIS-JE FAIRE?

Si vous avez eu une réaction indésirable ou si vous n'arrivez pas à tolérer votre produit de remplacement de la nicotine (PRN) ou médicament sur ordonnance, consultez votre fournisseur de soins primaires ou votre pharmacienne ou pharmacien pour connaître vos options. En cas de réaction grave, composez le 9-1-1.

COMMENT CHANGER D'OPTION DE TRAITEMENT OU FAIRE AUGMENTER LA DOSE?

Si vous désirez passer à une autre option de traitement, vous devez en discuter avec un fournisseur de soins primaires, qui consultera **la coordonnatrice ou le coordonnateur du Programme d'abandon du tabac (PAT) de l'Î.-P.-É.** Les situations sont examinées au cas par cas. Si c'est approuvé, vous pourrez commencer une nouvelle série de traitement. Sinon, vous devrez attendre l'année suivante pour être admissible de nouveau à la couverture.

EST-CE QUE LES JEUNES (DE MOINS DE 19 ANS) PEUVENT PARTICIPER AU PAT?

Si vous avez moins de 19 ans, communiquez avec le bureau de votre réseau de soins primaires pour prendre rendez-vous. Un fournisseur de soins primaires travaillera avec vous pour déterminer les mesures de soutien qui vous conviennent le mieux.

COMMENT AMÉLIORER MES CHANCES DE RÉUSSIR À ABANDONNER LE TABAC POUR DE BON?

Il peut être difficile de mettre fin à sa consommation de nicotine, et de nombreuses personnes ne savent pas par où commencer. Le Programme d'abandon du tabac (PAT) de l'Î.-P.-É. offre un éventail de ressources et d'outils pour vous aider à vous libérer de l'emprise de la nicotine.

Il a été démontré qu'une combinaison de produit de remplacement de la nicotine (PRN) ou de médicament conçu pour l'abandon du tabac et de counseling aide les gens à abandonner le tabac pour de bon. On invite les Insulaires participant au PAT à recevoir un suivi auprès d'un fournisseur de soins primaires ou d'une accompagnatrice ou d'un accompagnateur de la Téléassistance pour fumeurs.

PUIS-JE PRENDRE UN AUTRE PRN COMME COMPLÉMENT À MON MÉDICAMENT OU PRN?

Le Programme d'abandon du tabac (PAT) de l'Î.-P.-É. couvre un traitement unique continu de produit de remplacement de la nicotine (PRN) ou de médicament sur ordonnance chaque année. Toute personne qui désire utiliser un autre PRN (p. ex. pastilles à action rapide ou inhalateurs) doit en payer le coût.

JE N'AI PAS DE MÉDECIN DE FAMILLE. PUIS-JE OBTENIR UNE ORDONNANCE AUPRÈS D'UNE PHARMACIENNE OU D'UN PHARMACIEN?

Les pharmaciennes et pharmaciens de l'Île-du-Prince-Édouard peuvent prescrire des médicaments pour de nombreuses « affections mineures », y compris pour la dépendance au tabac. Cependant, pour que les coûts soient couverts dans le cadre du **Programme d'abandon du tabac (PAT) de l'Î.-P.-É.**, vous devez passer par le processus d'admission avec un fournisseur de soins primaires.

**Pour plus d'information, consultez
PRINCEEDWARDISLAND.CA/FR/CESSERDEFUMER**

ANNEXE B Produits admissibles

Produits de remplacement de la nicotine ou PRN

Nom générique ou marque	No d'identification du médicament (DIN) ou de facturation	Quantité maximale par inscription
Bupropion (Zyban ^{MD})	02238441	249 comprimés
Varé nicline 0.5 mg	02291177 (Champix [®]) 02419882 (APO) 02426226 (TEVA)	252 comprimés
Varé nicline 1 mg (trousse de maintien)	02291185 (Champix [®]) 02419890 (APO) 02426234 (TEVA)	238 comprimés
Varé nicline 0.5/1 mg (trousse de départ)	02298309 (Champix [®]) 02435675 (APO) 02426781 (TEVA)	53 comprimés (1 emballage)
Gomme à la nicotine 2 mg	00999976 (n° de facturation)	945 morceaux
Gomme à la nicotine 4 mg	00999980 (n° de facturation)	945 morceaux
Pastilles Thrive ^{MD} 1 mg	80007461	792 morceaux
Pastilles Thrive ^{MD} 2 mg	80007464	792 morceaux
Pastilles Nicorette ^{MD} 2 mg	02247347	792 morceaux
Pastilles Nicorette ^{MD} 4 mg	02247348	792 morceaux
Timbres de nicotine – Étape 1 (21 mg)	00999975 (n° de facturation)	140 timbres
Timbres de nicotine – Étape 2 (14 mg)	00999974 (n° de facturation)	56 timbres
Timbres de nicotine – Étape 3 (7 mg)	00999973 (n° de facturation)	56 timbres
Inhalateur Nicorette ^{MD} 10 mg	02241742	1008 cartouches



**Bureau du médecin hygiéniste en chef de
l'Île-du-Prince-Édouard**
2e étage, immeuble Sullivan
16, rue Fitzroy,
Charlottetown, Î.-P.-É C1A 7N8

(902) 368-4319
quitsmoking@gov.pe.ca

princeedwardisland.ca/fr/cesserdefumer

